



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSES

- Séance du 4 avril 2024-

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril, le conseil municipal de la commune de Seysses, dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

*Nombre de Conseillers Municipaux : 29*

*Membres présents : 17*

*Procurations : 3*

*Votants : 20*

*Absents : 9*

*Date de convocation : 22/03/2024*

*Liste des délibérations affichée et mise en ligne le :  
05/04/2024*

**Présents :** Jérôme BOUTELOUP, Magali PATINET, Marie-Ange KOFFEL, Philippe STREMLER, Malika BESOUICI, Xavier BERLUTEAU, Magalie GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Raphaël RIGACCI, Françoise BARRERE, Olivier CHAPRON, Sébastien CHAUDERON, Philippe RIGAL, Morgane CARRA, Valentin DE MUER, Nathalie CHARLES-SALMON, Elodie ALBA.

**Excusés avec**

**procurations :** Orlane LABAT à Malika BENSOUICI, Jérôme PUILLET à Jérôme BOUTELOUP, Vincent SOUBIRON à Didier ZERBIB.

**Absents :** Dominique ALM, Fabio VITULLI, Vicky VALLIER, Gilles DURET, Emeline ROLLAND, Olivier TIQUET, Cynthia GONZALEZ, Jean-Paul ROBERT, Françoise MALEPLATE

**Secrétaire :** Philippe STREMLER

<p><b>N° DEL/2024-2-05</b></p> <p><b>OBJET :</b></p> <p>Attribution d'une subvention à l'association Hôpital Sourire (recettes du concert caritatif du 10 mars organisé par le service culturel)</p> <p><b>Rapporteur :</b> Madame Marie-Ange KOFFEL, Maire-Adjointe</p>	<p>Considérant que dans le cadre de sa politique culturelle la Mairie propose habituellement des spectacles auxquels le public peut assister gratuitement, mais que dans un but caritatif un spectacle a été proposé le 10 mars au profit de l'association hôpital sourire, qui a pour mission d'aider les patients les plus fragiles, dont notamment les enfants, les mamans et les aînés, à mieux combattre la maladie et à éviter la rupture brutale avec la vie familiale durant leur séjour à l'hôpital.</p> <p>Il a été vendu 140 places payantes au prix de 10 €.</p> <p><b>Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :</b></p> <p>D'attribuer une subvention de 1 400 € à l'association hôpital sourire.</p> <p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme.</p>
--	---

Le Maire,  
Jérôme BOUTELOUP



